



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

Nos réf. : N° 2021/2578

Vos réf. : Votre courrier du 10/09/2021

Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 10

Bouguenais, le 06 OCT. 2021

D.D.T. de la Sarthe
S.U.A.A.J./A.D.S.

Objet : Permis de construire N°07217621Z0006 et 07217621Z0007 – IEL EXPLOITATION 91 – Le Lude

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, la demande de permis de construire citée en objet, pour la construction d'une centrale solaire au sol, d'une superficie de 7,7 ha et d'une hauteur de 2,70 mètres, sur un terrain sis lieu-dit « le Pressoir » sur la commune du Lude.

Je vous informe que le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences et qu'il ne sera pas gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'hélistation, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ces projets.

Afin de faciliter le traitement de vos prochains dossiers, je vous invite à joindre systématiquement un bordereau d'envoi identifiant votre service.

Le chef du département SNIA Ouest

Christophe PERROQUIN